

## **SAFETY DATA SHEETS**

**This SDS packet was issued with item:**

076467617

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to the individual products listed below. Please refer to invoice for specific item number(s).**

076467625 076467633

**The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).**

076467609

## Section 1. Identification

**Identificateur de produit SGH :** Bond 1® Dual Cure Activator

**Autres moyens de  
identification :** Non disponible.

**Type du produit :** Liquide.

### Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation du produit :** Produit dentaire : Système de collage à mordançage total

**Zone de application :** Candidatures professionnelles.

**Fabricant :** **Pentron Clinical**  
1717 West Collins Avenue  
Orange, CA 92867-5422  
Numéro de téléphone : 1-203-265-7397, Gratuit : 1-800-551-0283

**adresse e-mail de la personne  
responsable de cette FDS :** edwin.varela@kavokerrgroup.com

**Numéro de téléphone d'urgence :** CHEMTREC® (24 heures) États-Unis : 1-800-424-9300  
International : +1-703-527-3887

**numéro (avec heures d'opération)**

## Section 2. Identification des dangers

**Statut OSHA/HCS :** Ce produit est dangereux selon la norme Hazard Communication (29 CFR 1910.1200 de l'OSHA).

Les effets sur la santé sont basés sur le  
matériau non durci.

**Classement des :** LIQUIDES INFLAMMABLES, Catégorie 2

**substance ou mélange** LÉSIONS OCULAIRES SÉRIEUSES / IRRITATION OCULAIRE – Catégorie 2  
SENSIBILISATION DE LA PEAU - Catégorie 1  
TOXICITÉ SPÉCIFIQUE DE L'ORGANE CIBLE (EXPOSITION UNIQUE) (effets  
narcotiques) Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage SGH

**Pictogrammes de danger :**



**Mention d'avertissement :** Danger

**Mentions de danger :** Vapeur et liquide hautement inflammables.  
Provoque une grave irritation des yeux.  
Peut causer une réaction cutanée  
allergique. Peut provoquer de la  
sommolence et des étourdissements.

### Déclaration de mise en garde

**Date de publication/Date de révision :** 09/05/2014 **Date de la précédente édition :** Aucune validation préalable **Version :** 1.1/12

## Section 2. Identification des dangers

- Prevention** : Wear protective gloves. Wear eye or face protection. Keep away from heat, sparks, open flames and hot surfaces. - No smoking. Use explosion-proof electrical, ventilating, lighting and all material-handling equipment. Use only non-sparking tools. Take precautionary measures against static discharge. Keep container tightly closed. Use only outdoors or in a well-ventilated area. Avoid breathing vapor. Wash hands thoroughly after handling. Contaminated work clothing should not be allowed out of the workplace.
- Réponse** : EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou prendre une douche. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Obtenir des soins médicaux. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau.  
Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des soins médicaux.
- Entreposage** : Garder dans un endroit fermé à clé. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir au frais.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
- Éléments d'étiquetage supplémentaires** : Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit.
- Risques non ailleurs classifié** : Tout contact prolongé ou répété risque d'entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.

## Section 3. Composition/Informations relatives aux ingrédients

- Substance/mélange** : Mélange  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

### Numéro CAS/autres identifiants

- Numéro CAS** : Sans objet.  
**Code produit** : Non disponible.

Ingrédient	Autres noms	%	Numéro CAS
acétone	acétone	60 à 100	67-64-1
peroxyde de dibenzoyl	peroxyde de dibenzoyl	1 à 5	94-36-0

Toute concentration indiquée sous forme de plage vise à protéger la confidentialité ou est due à une variation de lot.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations applicables, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement et ne nécessiterait en conséquence de figurer dans cette section.**

## Section 4. Mesures de premiers soins

### Description des mesures de premiers secours nécessaires

- Contact avec les yeux** : Aucune mesure spéciale n'est requise. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Inhalation** : Aucune mesure particulière n'est requise. En cas d'inhalation, faire prendre l'air à la personne. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

- Contact avec la peau** : Aucune mesure particulière n'est requise. En cas de contact, rincer immédiatement la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Ingestion:** Rincer la bouche à l'eau. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, donnez de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée est malade, car les vomissements peuvent être dangereux. Si les effets indésirables pour la santé persiste ou est grave, consulter un médecin.

### Symptômes / effets les plus importants, aigus et retardés

## Section 4. Mesures de premiers soins

### Effets aigu potentiel sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque une grave irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.
- Contact avec la peau** : Dégraissage de la peau. Peut provoquer un dessèchement et une irritation de la peau. Peut causer une réaction cutanée allergique.
- Ingestion** : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.

### Surexposition signes/symptômes

- Contact avec les yeux** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant : douleur ou irritation  
rougeur  
d'arrosage  
ge
- Inhalation** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant : nausées ou vomissement  
mal de tête  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges  
pertes de conscience
- Contact avec la peau** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant : irritation  
rougeurs  
sécheresse  
fissuration
- Ingestion** : Non spécifique données.

### Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis, si nécessaire

- Remarques pour le médecin** : Traiter de façon symptomatique. Contacter immédiatement un spécialiste du traitement antipoison si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifique** : Pas de traitement spécifique.
- Protection des premiers secours** : En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Si l'on soupçonne qu'il y a toujours des émanations, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. La réanimation par bouche-à-bouche peut être dangereuse pour la personne qui l'administre. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.

Voir informations toxicologiques (Section 11)

## Section 5. Mesures à prendre pour lutter contre le feu

### Agent d'extinction

- Extinction appropriée médias** : Utiliser des produits chimiques secs, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée (brouillard) ou mousse.
- extinction inappropriés médias** : Ne pas utiliser un jet d'eau.

### **Dangers spécifiques résultant**

**du produit chimique :** Vapeur et liquide hautement inflammables. Dans un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produira et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. La vapeur / le gaz est plus lourd que l'air et va se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses ou confinées et parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. L'écoulement dans les égouts peut causer un risque d'incendie ou d'explosion.

### **Thermique dangereuse**

**Produits de décomposition :** Les produits de décomposition peuvent contenir les matières suivantes :  
dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone

## **Section 5. Mesures à prendre pour lutter contre le feu**

### **Actions de protection spéciales pour les pompiers**

**:** En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Les coupures ouvertes et les peaux abrasées ou irritées ne doivent pas être exposées à ce produit. Ne jamais entreprendre des actions exposant à des risques personnels ou sans disposer de la formation appropriée. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela est possible sans prendre de risques. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les contenants exposés à l'incendie.

### **Protection spéciale**

**conseil pour les pompiers :** Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (SCBA) avec un masque intégral sous pression.

## **Section 6. Mesures en cas de déversements accidentels**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non urgents personnel**

**:** Faibles rejets. Pour utilisation professionnelle uniquement. Manipulation du produit en très petites quantités ou dans des situations où la libération est hautement improbable

#### **Pour les secouristes**

**:** Faibles rejets. Voir également les informations dans "Pour les non-secouristes".

#### **Précautions environnementales**

**:** Faibles rejets. Éviter l'élimination de la matière déversée ou écoulee et en contact avec le sol, dans les voies d'eau, les canalisations et les égouts. Informer les autorités compétentes dans le cas où le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol ou air).

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

#### **Les petits déversements**

**:** Petite quantité. Pour utilisation professionnelle uniquement. Absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié.

**Grand déversement :** Petite quantité. Pour utilisation professionnelle uniquement. Absorber avec une matière sèche inerte et placer dans un conteneur de déchets approprié.

## **Section 7. Manipulation et entreposage**

### **Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité**

**Mesures de protection :** Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit. Pour utilisation professionnelle uniquement. Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Manipuler avec soin et éliminer de manière sûre.

#### **Conseils sur général**

**hygiène du travail :** Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones de manipulation, de stockage et de traitement de cette substance. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrée dans les zones où l'on mange. Voir également la Section 8 pour des informations additionnelles sur les mesures d'hygiène.

**Conditions pour un stockage sûr,  
y compris n'importe quel  
incompatibilités**

: Stocker entre les températures suivantes : 2 à 12 °C (35,6 à 53,6 °F). Stocker conformément aux règlements locaux. Stocker dans une zone séparée et approuvée. Stocker dans un conteneur d'origine protégé des rayons du soleil, dans un endroit sec, frais et bien aéré, éloigné de matières non compatibles, des aliments et des boissons. Garder dans un endroit fermé à clé. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Maintenez le conteneur fermé et rendu étanche jusqu'au moment de l'utilisation. Les conteneurs ouverts doivent être refermés hermétiquement et maintenus en position verticale afin d'empêcher les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs sans étiquette. Utiliser un conteneur approprié afin d'éviter une pollution de l'environnement.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

[Paramètres de contrôle](#)  
[Limites d'exposition](#)  
[professionnelle](#)

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Ingrédient	Limite d'exposition
acétone	<p><b>ACGIH VLS (États-Unis, 6/2013).</b> MPT : 500 ppm 8 heures MPT : 1188 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. LECT : 750 ppm 15 minutes. LECT : 1782 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>OSHA LEP 1989 (États-Unis, 1989/3).</b> MPT : 750 ppm 8 heures MPT : 1800 mg/m<sup>3</sup> 8 heures. LECT : 1000 ppm 15 minutes. LECT : 2400 mg/m<sup>3</sup> 15 minutes.</p> <p><b>NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).</b> MPT : 250 ppm 10 heures. MPT : 590 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.</p> <p><b>OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).</b> MPT : 1000 ppm 8 heures. MPT : 2400 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>
peroxyde de dibenzoyl	<p><b>ACGIH VLS (États-Unis, 6/2013).</b> MPT : 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>OSHA LEP 1989 (États-Unis, 1989/3).</b> MPT : 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p> <p><b>NIOSH LER (États-Unis, 10/2013).</b> MPT : 5 mg/m<sup>3</sup> 10 heures.</p> <p><b>OSHA LEP (États-Unis, 2/2013).</b> MPT : 5 mg/m<sup>3</sup> 8 heures.</p>

### Contrôles techniques appropriés

: Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

### Contrôles d'exposition

**de l'environnement** Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

**Mesures de protection individuelle**

- Mesures d'hygiène** : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.
- Protection des yeux / du visage** : Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : chimique lunettes anti-éclaboussures.
- Protection de la peau**
- Protection des mains** : Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés à tout moment lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, vérifiez lors de l'utilisation que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices. Il convient de noter que le temps de percée pour tout matériau de gant peut être différent pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision.
- Protection du corps** : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.
- Autre protection cutanée** : Des chaussures appropriées et toute mesure supplémentaire de protection de la peau doivent être sélectionnées en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus, et doivent être approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
- Protection respiratoire** : Aucune mesure spéciale n'est requise pour petites quantités dans les conditions normales et prévues d'utilisation du produit.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

- État physique** : Liquide. [Clair.]
- Couleur** : Jaunâtre./Jaune.
- Odeur** : acétone
- Seuil d'odeur** : Non disponible.
- pH** : Non disponible.
- Point de fusion** : -95°C (-139°F)
- Point d'ébullition** : 56°C (132,8°F)
- Point d'éclair** : Système fermé: -17,8°C (-0,04°F) [Acétone]
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Sans objet.
- Inférieure et supérieure explosif limites (d'inflammabilité)** : Inférieure : 2.2%  
Supérieure : 13%
- Pression de vapeur** : 24 kPa (180 mm Hg) [température de la chambre]
- Densité de vapeur** : 2 [Air = 1]
- Densité relative** : 0,8
- Solubilité** : Soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude.
- Solubilité dans l'eau** : Non disponible.
- Coefficient de partition : n-octanol/eau**: Non disponible.
- Température d'auto-inflammation** : 465°C (869°F)
- Température de décomposition** : Non disponible.
- SADT** : Non disponible.
- Viscosité** : Non disponible.

## Section 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

**Stabilité chimique** : Le produit est stable.

**Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, réactions dangereuses ne se produira pas.  
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

**Conditions à éviter** : Éviter toutes les sources d'inflammation possibles (étincelles ou flammes). Do not pressurize, cut, weld, solder, drill, grind or expose empty containers to heat ou sources d'inflammation. Ne pas laisser la vapeur s'accumuler dans des zones basses ou confinées.

**Matériaux incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes, matières réductrices, acides et alcalis.

Ammoniac.

Amines

Oxychlorure de phosphore

Composés chlorés

**Produits de décomposition dangereux**

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être produit.

## Section 11. Informations toxicologiques

### Informations sur les effets

#### toxicologiques Toxicité aiguë

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Dose	Exposition
acétone	CL50 Inhalation vapeur	Rat	76 mg/l	4 heures
	CL50 Inhalation vapeur	Rat	30000 ppm	4 heures
	DL50 Dermique	Lapin	>15800 mg/kg	-
peroxyde de dibenzoyle	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	6400 mg/kg	-

**Conclusion/Résumé** : Sur la base des critères du protocole, ce produit est considéré comme non cytotoxique selon la norme ISO 10993-5.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Score	Exposition	Observation
acétone	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	10 microliters	-
	Yeux - Irritant modéré	Lapin	-	24 heures 20 milligrammes	-
	Yeux - Irritant sévère	Lapin	-	20 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 milligrammes	-
	Peau - Irritant léger	Lapin	-	395 milligrammes	-
peroxyde de dibenzoyle	Yeux - Irritant léger	Lapin	-	24 heures 500 milligrammes	-



**Sensibilisation**

Non disponible.

**Mutagénicité**

Non disponible.

**Cancérogénicité**

Non disponible.

**Classification**

Nom du produit/ingrédient	OSHA	IARC	NTP
peroxyde de dibenzoyle	-	3	-

**Toxicité reproductrice**

Non disponible.

**Tératogénicité**

Non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)**

Nom	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétone	Catégorie 3	Sans objet.	Effets narcotiques

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)**

Non disponible.

**Danger en cas d'aspiration**

Non disponible.

**Section 11. Informations toxicologiques****Informations sur le probable****Voies d'exposition** : Voies d'entrée anticipées : Orale, Dermique, Inhalation.**Effets aigu potentiel sur la santé****Contact avec les yeux** : Provoque une grave irritation des yeux.**Inhalation** : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer de la somnolence et des étourdissements.**Skin contact** : Defatting to the skin. May cause skin dryness and irritation. May cause an allergic skin reaction.**Ingestion** : Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC). Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac.**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et****toxicologiques****Contact avec les yeux** : Indésirables symptômes peuvent

inclure le suivant :

douleur ou  
irritation  
rougeur  
d'arrosage**Inhalation** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :  
nausées ou vomissement  
mal de tête  
sommolence/fatigue  
étourdissements/vertiges perte  
de conscience

- Contact avec la peau** : Indésirables symptômes peuvent inclure le suivant :
- irritation
  - rougeur
  - sécheresse
  - gerçures
- Ingestion** : Non spécifique données.

### Effets différés et immédiats et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

#### Exposition à court terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.  
**Effets différés potentiels** : Non disponible.

#### Une exposition à long terme

- Effets immédiats potentiels** : Non disponible.  
**Effets différés potentiels** : Non disponible.

#### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

- Général** : Le contact prolongé ou répété peut assécher la peau et entraîner une irritation, des fissures, et/ou dermatite. Une fois sensibilisé, une réaction allergique sévère est possible en cas d'exposition répétée à de très faibles niveaux.
- Cancérogénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Mutagénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Tératogénicité** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets sur le développement** : Aucun effet significatif ou danger critique.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet significatif ou danger critique.

### Mesures numériques de toxicité

#### Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

## Section 12. Informations écologiques

### Toxicité

Nom du produit/ingrédient	Résultat	Espèce	Exposition
acétone	Aiguë CE50 20,565 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 6000000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 10000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 100 mg/l Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Gammarus pulex Daphnies - Daphnia magna Poisson - Pimephales promelas - Immature (Oisillon, Nouveau-né, Sevré)	96 heures 48 heures 48 heures 96 heures
	Chronique NOEC 4,95 mg/l Eau de mer Chronique NOEC 0,016 ml/L Eau douce Chronique NOEC 0,1 ml/L Eau douce	Algues - Ulva pertusa Crustacés - Daphniidae Daphnia - Daphnia magna - Nouveau-né	96 heures 21 jours 21 jours

### Persistance et dégradabilité

Nom du produit/ingrédient	Test	Résultat	Dose	Inoculum
acétone	OECD 301B Facilement biodégradable - Évolution du CO <sub>2</sub>  Test	90,9 % - 28 jours	-	-

Nom du produit/ingrédient	Aquatique demi-vie	Photolyse	Biodégradabilité
acétone	-	-	Facilement

### Potentiel bioaccumulatif

Nom du produit/ingrédient	LogP <sub>ow</sub>	BCF	Potentiel
acétone	-0.23	-	faible
peroxyde de dibenzoyl	3,2	-	faible

### Mobilité dans le sol

#### Sol/eau partition

coefficient (K<sub>oc</sub>) : Non disponible.

Autres effets indésirables : Aucun effet significatif ou danger critique.




## Section 13. Considérations d'élimination

**Méthodes d'élimination** : La production de déchets doit être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et aux exigences des autorités locales régionales.

### États-Unis - Liste « U » des déchets toxiques dangereux de la RCRA

Ingrédient	N° CAS	Statut	Numéro de référence
Acétone (I); 2-Propanone (I)	67-64-1	Répertorié	U002

## Section 14. Informations relatives au transport

	Classification DOT	IMDG	IATA
N° UN	UN1090	UN1090	UN1090
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acétone RQ (acétone)	Solution d'ACÉTONE	Solution d'acétone
Classe(s) de danger pour le transport	3 	3 	3 
Groupe d'emballage	II	II	II
Risques environnementaux	Non.	Non.	Non.

<b>Informations supplémentaires</b>	<p><b>Quantité à déclarer</b> 5186,7 lbs /2354,8 kg [777,58 gal / 2943,5 L] Les tailles d'emballages expédiés dans des quantités inférieures à la quantité de produits à déclarer ne sont pas soumises aux exigences de la RQ (quantité à déclarer) en matière de transport.</p> <p><b>Quantité limitée</b> Oui.</p> <p><b>Instruction d'emballage</b> <b>Avion de passagers</b> Limitation de quantité : 5 L</p> <p><b>Avions cargos</b> Limitation de quantité : 60 L</p> <p><b>Dispositions spéciales</b> IB2, T4, TP1</p>	<p><b>Consignes d'urgence (EmS)</b> F-E, S-D</p>	<p><b>Avions passagers et cargo</b> Limitation de quantité : 5 L Instructions d'emballage : 353</p> <p><b>Avion cargo</b> <b>uniquement</b> Limitation de quantité : 60 L Instruction d'emballage : 364</p> <p><b>Quantités limitée - Avion de passagers</b> Limitation de quantité : 1 L Instruction d'emballage : Y341</p>
-------------------------------------	---	--	--

**Précautions particulières pour l'utilisateur :** Transport **dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés, droits et sécurisés. Veiller à ce que les personnes qui transportent le produit connaissent la marche à suivre en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac selon  
à l'annexe II de MARPOL

73/78 et le Recueil IBC : Non disponible.

## Section 15. Informations réglementaires

**É.-U. Règlements fédéraux** : Inventaire aux **États-Unis (TSCA 8b)** : Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés.

Loi sur la qualité de l'eau « Clean Water Act » (CWA) 311 : Acide hydrochlorique

**Loi sur la qualité de l'air Section 112**

**(b) Air dangereux**

**Polluants (HAPs)** Non répertorié

## Section 15. Informations réglementaires

**Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe I** : Non répertorié

**Loi sur la qualité de l'air Section 602 Substances de classe II** : Non répertorié

**Produits chimiques de la liste DEA I (produits chimiques précurseurs)** : Non répertorié

**Produits chimiques de la liste DEA II (produits chimiques essentiels)** : Répertorié

### SARA 302/304

#### Composition/Informations relatives aux ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

**SARA 304 RQ** : Sans objet.

### SARA 311/312

**Classification** : Danger d'incendie  
Immédiat (aiguë) risque pour la santé

**Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Nom	%	Danger d'incendie	libération de pression soudaine	Réactifs	Immédiat (aiguë) risque pour la santé	Danger différé (chronique) pour la santé
acétone	60 à 100	Oui.	Non.	Non.	Oui.	Non.
peroxyde de dibenzoyl	1 à 5	Non.	Non.	Oui.	Oui.	Non.

**SARA 313**

	Nom du produit	Numéro CAS	%
<b>Forme R - Exigences de déclaration</b>	peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	1 à 5
<b>Notification des fournisseur</b>	peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	1 à 5

Les notifications SARA 313 ne doivent pas être détachées de la FDS et toute copie et redistribution de la FDS doit inclure la copie et la redistribution de l'avis joint aux copies de la FDS redistribuées par la suite.

**Règlements des États****Massachusetts**

: Les composants suivants sont répertoriés : ACÉTONE ; PEROXYDE DE BENZOYLE

**New York**

: Les composants suivants sont répertoriés : Acétone ; 2-Propanone

**New Jersey**

: Les composants suivants sont répertoriés : ACÉTONE ; 2-PROPANONE; BENZOYLE PEROXYDE ; PEROXYDE DE DIBENZOYLE

**Pennsylvania**

: Les composants suivants sont répertoriés : 2-PROPANONE; PEROXYDE, DIBENZOYL

**Proposition de la Californie. 65**

Aucun les composants sont répertoriés.

**Section 16. Autres informations****Système d'information sur les matières dangereuses (États-Unis)**

Santé	*	2
Inflammabilité		3
Risques physiques		0

## Section 16. Autres informations

**Prudence :** Les cotes HMIS® sont basées sur une échelle de notation de 0 à 4, 0 représentant des dangers ou des risques minimes et 4 représentant des dangers ou des risques importants Bien que les cotes HMIS® ne soient pas requises sur les FDS sous 29 CFR 1910. 1200, le préparateur peut choisir de les fournir. Les cotes HMIS® doivent être utilisées avec un programme HMIS® entièrement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Les matériaux HMIS® peuvent être achetés exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est responsable de déterminer le code EPI pour ce matériel.

### Agence américaine de protection contre les incendies (États-Unis)

3

Santé<sup>2</sup>

Reproduit avec la permission de NFPA 704-2001, Identification des dangers des matières pour les interventions d'urgence Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce matériel réimprimé ne constitue pas la position complète et officielle de l'Association nationale de protection contre les incendies (NFPA) sur le sujet référencé qui n'est représenté que par la norme dans son intégralité.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. Ce système d'avertissement est destiné à être interprété et appliqué uniquement par des personnes correctement formées pour identifier les risques d'incendie, de santé et de réactivité des produits chimiques. L'utilisateur est renvoyé à un certain nombre limité de produits chimiques avec classifications recommandées dans NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent uniquement être utilisées à titre indicatif. Que les produits chimiques soient classés par la NFPA ou non, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer les produits chimiques le fait à ses risques et périls.

### Historique

**Date de publication/Date de révision** : 09/05/2014  
**Date de la précédente édition** : Aucune validation préalable  
**Version** : 1  
**Préparé par** : IHS

**Légende des abréviations** : ATE = Estimation de la toxicité aiguë  
 BCF = Facteur de bioconcentration  
 SGH = Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques  
 IATA = Association internationale de transport aérien  
 IBC = Conteneur en vrac intermédiaire  
 IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses  
 LogPow = logarithme du coefficient de répartition octanol/eau  
 MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973 telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("Marpol" = pollution marine)  
 UN = United Nations

**Références** : HCS (États-Unis) - Norme de communication des risques Réglementation internationale du transport

Indique l'information qui a changé depuis la version précédente. [Avis au lecteur](#)

À notre connaissance, les informations contenues dans ce est exactes. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document.

La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.